



Agence nationale de l'évaluation  
et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

## DÉCISION N° D2015 - 43

### **PORTANT ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INTITULÉES «REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE RUPTURES DANS LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)»**

Vu l'article 23 de la Convention constitutive de l'Anesm,

Vu l'avis favorable n°2015-87 du Comité d'orientation stratégique, ayant valablement délibéré en sa séance du 10 juin 2015,

Vu l'avis favorable n°2015-81 du Conseil scientifique, ayant valablement délibéré en sa séance du 9 juillet 2015.

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement des situations de ruptures dans le parcours des personnes accueillies en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)» ci-jointes, sont adoptées.

Fait à Saint-Denis, le

Le Directeur

**signé**

Didier CHARLANNE